

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 25 juin 2018

## 26 Dotation Politique de la Ville - programmation 2018

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ABBADI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme MOUSSATEN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme BARBETTE	Pouvoir à :	M. MARTIN
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. MONTES	Pouvoir à :	M. BELMHAND
M. BOUADDI	Pouvoir à :	Mme JAJAN
Mme M'BAYE-DIAO	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	Mme SOKOLONSKI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM ASSAMTI, BOUKHACHBA	2

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

L'article 107 de la loi n°2014-1654 du 29 décembre 2014 de finances pour 2015 a transformé la dotation de développement urbain (DDU) en dotation politique de la ville (DPV). Pour autant, les critères d'éligibilité à cette dotation n'ont pas changé, la loi stipule que cette dotation doit contribuer à atteindre les objectifs de la politique de la ville, et donc être destinée en priorité aux habitants des quartiers politique de la ville (QPV), soit les Hauts de Creil en ce qui concerne la commune.

Les actions financées à travers cette dotation devront répondre aux enjeux identifiés par le contrat de ville de l'agglomération creilloise signé le 6 juillet 2015.

Par courrier en date du 27 avril 2018, monsieur le Préfet de l'Oise a informé monsieur le Maire du montant de l'enveloppe allouée à la ville de Creil pour l'exercice 2018, en l'occurrence 1 561 000 € soit une baisse de 64 816 € par rapport à 2017.



# maintenant !

Dans ce contexte, il vous est proposé de présenter le programme d'opérations suivant :

Fiches	Intitulé du projet	Coût total HT	Montant DPV 2018 sollicité	Taux DPV
<b>Fonctionnement</b>				
1	Médiation et prévention en QPV	252 195,00 €	201 755,00 €	80%
2	Ville en chœur	114 000,00 €	91 200,00 €	80%
3	Patrimoine et théâtre (Fonctionnement)	14 000,00 €	11 200,00 €	80%
<b>Investissement</b>				
4	Transformation des locaux des établissements scolaires	118 580,00 €	83 983,00 €	71%
5	Construction d'un CCAS sur les Hauts de Creil	2 400 000,00 €	960 000,00 €	40%
6	Aménagement et amélioration du cadre de vie	111 078,00 €	88 862,00 €	80%
7	Patrimoine et théâtre (Investissement)	18 000,00 €	14 400,00 €	80%
8	Plan de rénovation thermique des bâtiments communaux	137 000,00 €	109 600,00 €	80%
<b>TOTAL</b>		<b>3 164 853,00 €</b>	<b>1 561 000,00 €</b>	

Il vous est demandé :

- d'approuver cette proposition de programmation pour la DPV 2018,
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes auprès des différents partenaires, de négocier éventuellement et de signer les différents documents nécessaires à ces demandes de subventions.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
 Vu la loi du 1er août 2003, d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,  
 Vu la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
 Vu le contrat de ville de l'agglomération creilloise en date du 6 juillet 2015,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36                      Pour : 31                      Contre : 0                      Abstention : 5

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver la proposition de programmation DPV 2018.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes, à négocier éventuellement et à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **2 6 JUIN 2018**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

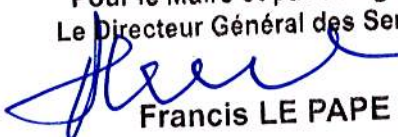
DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ..02.07.18  
 et publication ou notification le ..02.07.18...  
 affiché le .....26.06.18.....  
 CREIL, le .....02.07.2018.....

  
 Maire de Creil  
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
 Le Directeur Général des Services

  
 Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 02/07/2018  
Reçu en préfecture le 02/07/2018  
Affiché le 26/06/2018   
ID : 060-216001743-20180625-DLRG180625026-DE

*[Faint handwritten text]*

*[Faint mirrored text, likely bleed-through from the reverse side]*

*[Faint mirrored text, likely bleed-through from the reverse side]*  
  
*[Faint mirrored text]*